

à la condition qu'ils joindraient leurs troupes aux siennes et le reconnaîtraient pour empereur d'Occident. Cette seconde acquisition se fit par un traité réciproque avec l'empire, et non par le droit de la guerre. L'empereur céda ses droits sur ce pays, en s'en réservant la *suzeraineté*. Au reste, l'établissement dans le Lyonnais et le Dauphiné, se fit comme précédemment, c'est-à-dire que les Burgondes prirent les deux tiers des terres et le tiers des esclaves. Les onéreux impôts de l'administration romaine furent abolis, et les peuples s'estimèrent heureux de ce changement.

A la nouvelle de ces établissements dans la Gaule, un grand nombre de Burgondes arrivèrent des bords de l'Elbe et de l'Oder avec leurs familles, pour profiter des terres de cette fertile contrée. Ces nouveaux venus furent nommés Faramanni; ils n'obtinrent que la moitié du partage, et se formèrent en bourgades séparées. Le village de Faraman, près de Meximieux, et plusieurs autres localités retinrent leur nom.

Gondioc exerça une autorité absolue comme chef et comme roi de tous ces pays. Il s'attacha par le don de certaines terres, avec le nom de fiefs, les plus vaillants guerriers (1). Les deux peuples vécurent dans une grande harmonie et une mutuelle confiance; les deux races étaient également protégées par le roi, de sorte que la fusion se fit rapidement, les deux peuples n'en firent plus qu'un seul, et furent connus sous le nom de Bourguignons. Bien plus, le peuple envahisseur embrassa la langue et les usages du peuple conquis. L'an 470, Ricimer, l'arbitre de l'empire, donna sa sœur en mariage à Gondioc et facilita les empiétements de son beau-frère.

Gondioc mourut paisiblement en 474, après avoir régné avec gloire et avoir formé un royaume indépendant,

(1) Gingins.